



# De la charité au philanthrocapitalisme? Cinq clés de lecture sociopolitique de la philanthropie financière contemporaine.

M. Sylvain Lefèvre

INSTITUT MALLET (2014). *Culture philanthropique: visages et transformations. Actes du Sommet, Éléments de synthèse et perspectives d'avenir.*

[En ligne] <http://institutmallet.org/recherche/publications-institut/>

institut Mallet

Pour l'avancement  
de la culture philanthropique

# De la charité au philanthrocapitalisme ?

## **Cinq clés de lecture sociopolitique de la philanthropie financière contemporaine.**

M. Sylvain Lefèvre, Ph. D., professeur à l'Université du Québec à Montréal

### **Introduction**

- 1. Le recours à la science comme point d'appui externe**
- 2. L'articulation entre le don et l'action collective**
- 3. Richesse, inégalités et philanthropie financière: quelle corrélation?**
- 4. Don et impôt**
- 5. Le rôle de l'État par rapport à la philanthropie financière**

### **Conclusion**

### **Résumé**

Notre contribution défend la pertinence d'une approche sociopolitique de la philanthropie. Celle-ci réencastre la philanthropie dans les rapports sociaux et politiques dans laquelle elle est prise et la manière dont elle transforme en retour ces rapports sociaux et politiques. Cette perspective nous permet d'instruire un vieux débat en identifiant des éléments très forts de continuité entre ce qu'on observe aujourd'hui et au début du XX<sup>e</sup> siècle à propos de la place de la philanthropie financière dans nos sociétés. Ce débat est celui de la capacité de la philanthropie financière à relever le défi, beaucoup plus exigeant qu'il n'y paraît, de la légitimité et de la vitalité démocratique. Mais cette analyse éclaire également la transformation historique des termes de ce débat que je

synthétise en cinq clés de lecture : 1) le recours à la science comme point d'appui externe; 2) l'articulation entre le don et l'action collective; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière; 4) le rapport entre le don et l'impôt; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie.

## Introduction

La philanthropie est un phénomène pluriel qui renvoie à des formes de dons différents : dons de temps, dons de sang ou d'organes, dons d'argent. La présente communication traite exclusivement du don d'argent et, plus précisément, de philanthropie financière organisée telle que nous la connaissons depuis un peu plus d'un siècle, avec des institutions vouées à cela, comme les fondations, et des aménagements collectifs, sur les plans juridique et fiscal, qui se sont développés dans la plupart des pays occidentaux.

Pour traiter de ce phénomène, j'adopte une approche qui se distingue de deux manières courantes de traiter de la philanthropie. La première relève de la tradition anthropologique, à la suite des travaux classiques de Marcel Mauss (1923), et met l'accent sur la circulation des dons comme une forme constitutive de la vie en société, comme une matrice centrale du lien social. Ainsi perçu, le don est surtout abordé sur le mode de la continuité, dressant même des ponts entre nos sociétés modernes et des sociétés beaucoup plus éloignées dans le temps et l'espace. La seconde manière d'aborder la philanthropie relève davantage des sciences de la gestion ou des professionnels du secteur de la collecte de fonds, insistant sur les techniques, sur les transformations des modes de sollicitation et des types de soutien. C'est alors sur le mode du renouvellement, voire de la rupture qu'est abordée la philanthropie contemporaine, à l'égard du passé.

À ce titre, le point de départ de notre réflexion est l'hégémonie actuelle du discours sur le passage de la charité au « philanthrocapitalisme » (Bishop, Green, 2008). On ne compte plus les occurrences, dans la littérature sur la philanthropie, mais aussi dans la presse américaine, de ce nouveau lieu commun : nous serions entrés dans un nouvel âge de la philanthropie où les savoir-faire et les ressources de l'entreprise privée seraient mis au service de la bienfaisance. En témoigne la génération des entrepreneurs ayant fait fortune dans les années 1980 dans le secteur de la finance ou des technologies de

l'information et des communications, et qui ont ensuite créé de puissantes fondations non pas pour passer à la postérité au crépuscule de leur vie, mais pour changer le monde, de leur vivant (Abelès, 2002). Tranchant avec le vocable traditionnel de la charité, lié au désintéressement et au don, on évoque sur le site de ces fondations ou dans la littérature spécialisée le recours à des approches rationnelles et scientifiques, rompant avec l'émotion et l'empathie, mais aussi le développement de modèles calculant le « retour sur investissement social » et l'optimisation du « capital-risque philanthropique » (Porter, Kramer, 1999). Créée en 2000 par le président-directeur général de Microsoft, la Fondation Bill et Melinda Gates est la figure de proue de cette alliance entre initiatives entrepreneuriales et philanthropie.

À rebours de ces interprétations (continuité-anthropologie/rupture-gestion), je voudrais défendre ici la pertinence d'une analyse alternative par une approche sociopolitique de la philanthropie. J'entends par là une analyse qui réencastre la philanthropie dans les rapports sociaux et politiques dans laquelle elle est prise et la manière dont elle transforme en retour ces rapports sociaux et politiques. Cette analyse me permet de contester radicalement l'hypothèse de la rupture en examinant des éléments très forts de continuité entre ce qu'on observe aujourd'hui et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc d'un vieux débat. Mais, en même temps, cette analyse éclaire la transformation des termes de ce débat que je synthétise en cinq clés de lecture : 1) le recours à la science comme point d'appui externe; 2) l'articulation entre le don et l'action collective; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière; 4) le rapport entre le don et l'impôt; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie.

## **1. Le recours à la science comme point d'appui externe**

L'ambition de traiter les causes et non les conséquences des problèmes n'est pas nouvelle, pas plus que l'objectif d'adopter une démarche rationnelle plutôt que basée sur l'émotion. Dans son ouvrage de 1889, *L'Évangile de la richesse*, Andrew Carnegie affirmait déjà sa volonté de « distribuer sa fortune avec sagesse », mais selon les mêmes principes que ceux qui lui avaient permis de devenir le magnat de la sidérurgie. Plus précisément, il s'agissait donc d'aborder la philanthropie en homme d'affaires, mais aussi de promouvoir la science et l'expertise pour « le bien de

l'humanité». Dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont les Rockefeller, Carnegie, Sage et Rosenwald qui financent la création des « temples du savoir » que sont aux États-Unis les universités, les musées, les bibliothèques et les hôpitaux. Ces fondations financent même la structuration de disciplines universitaires comme la médecine ou le travail social (O'Connor, 2001).

Au Québec, la Fondation McConnell, créée en 1937, et son fondateur (J. W. McConnell), financent l'Université McGill (dont il sera le gouverneur durant une trentaine d'années), l'Institut neurologique de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria ou encore l'Hôpital général de Montréal. À l'Université McGill également, il faut souligner l'expérience des *University Settlements* (Mauduit, 2011) qui croisent initiatives philanthropiques, engagements de la communauté universitaire et soutien aux organisations communautaires. Ce type d'initiative, visant à la fois à comprendre les phénomènes sociaux pour pouvoir agir sur eux, est porté par plusieurs organisations philanthropiques comme le Rotary Club, la Red Feather ou encore la Fondation Rockefeller qui finance les recherches de Leonard Marsh à l'Université McGill dans les années 1930. Ce chercheur structure le département de sciences sociales dans l'université montréalaise, produit des enquêtes qui bouleversent la conception de la pauvreté durant la grande dépression et, plus tard, contribue à la mise sur pied du régime moderne de sécurité sociale canadien (*Rapport sur la sécurité sociale au Canada*, 1943).

Il faut noter ici la relation singulière entre philanthropie et science. La première finance la structuration de la seconde (construction des institutions universitaires, financement des enquêtes) qui, en retour, fournit une expertise et une légitimité à la première. Cette relation serrée, avec des chercheurs-réformateurs sociaux, des fondations consacrées par le savoir et une forte circularité entre les élites, les financements et les thématiques au sein de ces espaces, est la marque de la philanthropie financière organisée tout au cours du XX<sup>e</sup> siècle (Lagemann, 1983; O'Connor, 2007; Zunz, 2012). Par contre, au-delà de ce fil rouge, on observe une variation des savoirs mobilisés et des expertises légitimes d'une décennie à l'autre : mouvement hygiéniste au début siècle où se croisent médecine et urbanisme, sciences sociales soutenues par la Fondation Ford après la Seconde Guerre mondiale, économie du développement et agriculture pour la Révolution verte de la Fondation Rockefeller dans les années 70, partenariat entre la Fondation Gates et le géant Monsanto aujourd'hui, etc.

Ainsi, la philanthropie, telle qu'elle est pratiquée par les grandes fondations durant le siècle, ne se présente pas comme défendant un point de vue politique ou un parti-pris idéologique explicite dans le sens d'un choix de société clivant et reposant sur des valeurs et des arguments contradictoires. Au contraire, l'usage de la science par la philanthropie lui confère un point d'appui externe au débat social, à la fois surplombant (l'objectivité par delà les points de vue particuliers) et hors jeu (à distance de la compétition politique ou des luttes sociales). Cette position confère une force certaine à la philanthropie, mais en constitue aussi une faiblesse et, au moins, un défi. Qu'en est-il de cette extériorité et de ce surplomb dans une société démocratique basée sur la mise en débat des choix collectifs ?

Cette question nous amène au second terme du débat que nous avons ciblé : l'articulation entre le don et l'action collective.

## **2. L'articulation entre le don et l'action collective**

Dans le domaine de la philanthropie, l'hypothèse de la rupture et du renouvellement s'appuie aussi sur les modalités contemporaines de la « philanthropie de masse », pour reprendre le terme d'Olivier Zunz (2012). On peut penser ici à la diffusion du marketing des causes, sur le modèle du Ruban rose, que certains décrivent comme une véritable industrie (King, 2006), où des produits sont associés à des causes et où l'acte d'achat et l'acte de don fusionnent. Pensons aussi à la sollicitation fréquente de la générosité dans les médias, lors des crises humanitaires ou de la période des fêtes, ou dans les rues, par l'entremise de recruteurs de donateurs travaillant pour les organismes non gouvernementaux (ONG), par l'entremise des agences spécialisées qui les forment et les rémunèrent, avec des emprunts aux techniques managériales (Lefèvre, 2011).

Là aussi, le rapprochement avec la situation d'il y a un siècle peut nous prémunir des discours sur la nouveauté radicale du phénomène. En effet, on y trouve déjà des mobilisations de masse où les outils du marketing et des relations publiques alors naissants sont déjà mis à profit pour des causes d'intérêt général. Aux États-Unis, la Croix-Rouge lance en 1908 la vente de timbres à Noël au profit de l'association contre la tuberculose. En 1916, 1 million de timbres sont vendus. Puis l'idée se diffuse de mobiliser les enfants dans cette « croisade moderne pour la santé » (Zunz, 2012, p. 59-60),

en stimulant l'hygiène à l'école par un concours. Durant le *New Deal*, ce sont les « March of Dimes » qui organisent la lutte contre la poliomyélite. On organise la diffusion de courts-métrages dans les cinémas, de vastes opérations de porte-à-porte ou encore des concours entre les villes pour le cumul du plus grand nombre de pièces collectées (*id.*, p. 81).

Au Québec, dès les années 1920 et jusqu'aux années 1970, les missionnaires religieux de l'œuvre de la Sainte-Enfance utilisent de petites vignettes, les « petits chinois », afin de solliciter la générosité des donateurs pour des actions à l'étranger, par l'entremise des enfants.

Ce qui est particulièrement intéressant dans toutes ces mobilisations philanthropiques est l'articulation entre des formes organisées et centralisées, sous la forme de fondations notamment, et des dynamiques d'action collective plus proches d'un modèle populaire (*grassroots*). Dans l'exemple de la lutte contre la tuberculose aux États-Unis, on trouve d'un côté l'appui de la Fondation Rockefeller et de l'autre, la contribution de centaines de milliers de particuliers. Entre les deux, le mouvement des caisses de bienfaisance (*Community Chests*) agit comme un trait d'union.

Il y a donc un continuum entre des formes plus concentrées (philanthropie liée à un individu, une famille fortunée) et d'autres plus inclusives (centaines de milliers de personnes, de classe moyenne, voire populaire). Mais il y a aussi un continuum entre des formes verticales (avec une coupure radicale entre le donateur et le bénéficiaire) et d'autres plus égalitaires où la communauté se mobilise pour elle-même et où la distinction donateur/bénéficiaire est plus floue. La dynamique du don contribue dans le premier cas à maintenir les distances entre celui qui donne et celui qui reçoit (et les positions sont à ce point différenciées qu'il est impensable que le donataire devienne donateur). Dans le second cas, la dynamique du don est au contraire une manière de bâtir une identité collective, par la construction d'un lien social, d'une solidarité, voire d'une communauté de destin entre des individus.

Cette perspective sur les dynamiques horizontales (inclusive/exclusive) et verticales (venant « du haut » ou « du bas ») permet de considérer l'espace philanthropique comme un champ complexe, avec des manières de faire différentes, des logiques distinctes, voire opposées, mais aussi des formes de

collaboration parfois étonnantes. Ainsi, dans le champ philanthropique américain, le courant de la « philanthropie de changement social » (Ostrander, 1995) regroupe des fondations singulières qui mettent en place des collaborations poussées avec des mouvements sociaux. Notons que ce type d'initiatives philanthropiques est assez rare, représentant moins de 1 % de la philanthropie dans les dernières décennies (Jenkins et Halcli, 1999). Mais elles sont intéressantes par les voies qu'elles tracent et la manière dont elles interrogent en creux les modalités plus classiques de la philanthropie. Ainsi, elles placent par exemple les représentants des mouvements sociaux soutenus au cœur du comité d'allocation des ressources de la fondation, adoptent des politiques de placement de leur dotation cohérente avec leur mission (investissement socialement responsable) ou, encore, financent des projets de lutte aux inégalités sociales. Parfois, ces projets remettent d'ailleurs en question le statut même de ces fondations et leur légitimité démocratique, elles dont l'influence est le produit d'une considérable accumulation de richesses.

Que tirer de cette mise en perspective ? Premièrement, ceci nous amène à nous questionner aujourd'hui sur l'articulation entre les fondations et l'action collective au Québec, qu'elle soit structurée par des organisations communautaires, ou plus informelle, par l'entremise des mouvements sociaux. Quelle forme d'articulation, de complémentarité, de divergence, non seulement à l'échelle des projets et des valeurs, mais également dans le fonctionnement concret du choix, de l'accompagnement, de la coordination et de l'évaluation des projets ? Au Québec, le mouvement communautaire est reconnu, institutionnalisé et doté d'une légitimité conséquente. À l'heure où le secteur des fondations se professionnalise, dans le sens où il se dote d'instances de réflexion, de régulation et de formation propres, et où il est appelé à jouer un rôle important, y compris par les pouvoirs publics, quelle forme d'articulation est possible avec ce secteur communautaire professionnalisé ? Deuxièmement, la mise en perspective sur les dynamiques horizontales et verticales de la philanthropie doit nous conduire à éclairer le troisième terme du débat que nous avons ciblé au début de notre réflexion : la corrélation entre richesse, inégalités et philanthropie financière.



### 3. Richesse, inégalités et philanthropie financière : quelle corrélation ?

La première génération de grandes fondations (Carnegie, Rockefeller, Mellon, etc.), au début du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle, coïncide avec une période de grande production de richesse. En une génération, au tournant du siècle, le nombre de millionnaires explose aux États-Unis et les deux premiers milliardaires de l'histoire, John D. Rockefeller et Henry Ford, créeront les deux fondations les plus importantes du siècle. Aujourd'hui, un siècle plus tard, le parallèle est frappant sur cette séquence d'intensification de l'accumulation de la richesse et du développement concomitant de la philanthropie de grandes fondations. Un rapport d'Oxfam pointait en janvier 2013, que « ces 20 dernières années, les revenus du pour cent le plus riche de la population ont augmenté de 60 % » (Oxfam, 2013). Le développement de grandes fortunes dans les pays dits du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) se répercute dans la création d'importantes fondations, tout comme au Qatar. Aux États-Unis aussi, des observateurs pointent la corrélation entre l'accroissement de la fortune du 1 % et l'accroissement de la philanthropie (Laskowski, 2012).

Mais cette période, comme un siècle auparavant, se caractérise également par un accroissement des inégalités. Dans plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on retourne aujourd'hui tendanciellement à des dynamiques inégalitaires proches de celles des années 1920-1930 dans la part de l'ensemble des revenus détenus par le 1 % supérieur (Alvaredo, Atkinson, Piketty, Saez, 2013). Or, la plupart des experts et des institutions, même politiquement modérés, soulignent aujourd'hui que la pauvreté et les problèmes environnementaux sont aggravés par les dynamiques inégalitaires (Stiglitz, 2012; OCDE, 2008).

On perçoit sans mal le paradoxe structurel pour cette philanthropie de grandes fortunes : être la solution d'un processus dont on est à la fois le symptôme, le produit et le moteur. Ce paradoxe a d'ailleurs été incarné et explicité à l'été 2013 par Peter Buffet, fils du milliardaire et philanthrope. À la tête lui-même d'une fondation (créée par son père), il s'est livré dans le *New York Times* à une charge féroce contre ce qu'il appelle le « complexe caritatif-industriel », en détournant la célèbre formule d'Eisenhower :

*Because of who my father is, I've been able to occupy some seats I never expected to sit in. Inside any important philanthropy meeting, you witness heads of state meeting with investment managers and corporate leaders. All are searching for answers with their right hand to problems that others in the room have created with their left. There are plenty of statistics that tell us that inequality is continually rising. At the same time, according to the Urban Institute, the nonprofit sector has been steadily growing. Between 2001 and 2011, the number of nonprofits increased 25 percent. [...] But this just keeps the existing structure of inequality in place. The rich sleep better at night, while others get just enough to keep the pot from boiling over. [...] And with more business-minded folks getting into the act, business principles are trumpeted as an important element to add to the philanthropic sector. [...] Money should be spent trying out concepts that shatter current structures and systems that have turned much of the world into one vast market. Is progress really Wi-Fi on every street corner? No. It's when no 13-year-old girl on the planet gets sold for sex. But as long as most folks are patting themselves on the back for charitable acts, we've got a perpetual poverty machine.*

*It's an old story; we really need a new one<sup>1</sup>.*

Cette diatribe peut se lire comme une parabole du paradoxe que nous avons souligné, à titre de témoignage d'un héritier qui cherche à changer un système auquel il doit sa propre puissance. D'ailleurs, de nombreuses fondations proches du pôle de la philanthropie de changement social sont portées par des héritiers de statut semblable, vivant difficilement avec le poids d'un héritage encombrant, notamment à cause de la logique dynastique qui y préside et le mettant à contribution en finançant un changement systémique (Urschel, 2005).

Mais, au-delà de ce témoignage, c'est plus généralement un regard historique qui permet de remettre en question la contribution de la philanthropie à la diminution des inégalités sociales. À l'échelle macro, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ce sont plutôt les destructions de patrimoines industriels liés aux deux guerres mondiales qui ont été déterminantes, mais aussi l'instauration d'impôts sur le revenu et sur la succession, en Amérique comme en Europe, qui ont

<sup>1</sup> P. BUFFET (2013), "The Charitable-Industrial Complex", *The New York Times*, July 27, p. A19

aplani les fortes inégalités intragénérationnelles et intergénérationnelles (Piketty, 2013). Or, la relation entre le don et l'impôt est complexe, mouvante et cruciale; elle constitue donc la quatrième clé de lecture qu'il s'agit d'explorer.

## 4. Don et impôt

Le don et l'impôt semblent par définition s'opposer: d'un côté l'obligation, l'État et la sphère publique, de l'autre, la générosité, l'initiative personnelle et la sphère privée. Pourtant, ces deux manières de donner et de recevoir de l'argent sont moins opposées qu'il n'y paraît, constituant deux faces d'un même processus: faire société.

En premier lieu, il faut souligner que, dans les États modernes, la genèse présente plusieurs points communs. C'est notamment au moment de la Première Guerre mondiale qu'on a à la fois instauré un impôt sur le revenu et accordé des exemptions fiscales pour les dons aux organismes de bienfaisance. Dans les deux cas, l'objectif était le même: financer l'effort de guerre puis la reconstruction. Ainsi, au Canada, à cette époque est adoptée la première loi relative à l'impôt sur le revenu et sont accordées les premières déductions fiscales pour la création de fonds de secours en temps de guerre par l'entremise de l'Income War Tax Act de 1917, avec des déductions pour le Canadian Patriotic Fund et la Croix-Rouge. Il faut d'ailleurs noter que l'articulation entre philanthropie et patriotisme trouve au Canada un fort prolongement au moment des deux guerres mondiales, alors que J. W. McConnell appuie de différentes façons l'effort de guerre (Fonds patriotique canadien, campagnes Emprunts de la Victoire, achat d'avions et formation de pilotes, voir Fong, 2008).

Aux États-Unis, l'imbrication est totale entre la philanthropie et la contribution par l'impôt à l'effort de guerre. D'une part, au moment de la Première Guerre mondiale, le gouvernement encadre très fortement l'action de la Croix-Rouge par l'entremise d'un comité présidé par Herbert Hoover, futur président des États-Unis. Puis il orchestre une «Campagne unie de travail de guerre» (initialement pour le soutien aux prisonniers de guerre, puis pour la reconstruction) qui connaît un immense succès, appuyée par les caisses de bienfaisance, les Églises et les sections locales d'associations charitables nationales — Chevaliers de Colomb, YMCA, Armée du Salut (Zunz, 2012, p. 66-71). D'autre part, le gouvernement utilise le registre philanthropique

pour collecter l'impôt, grâce au porte-à-porte des enfants et à des communications dans la presse ou au cinéma pour convaincre les Américains d'investir dans les bons du Trésor, les « Emprunts de la liberté », puis les « Emprunts de la victoire ». On a donc simultanément un don philanthropique qui devient un véritable devoir patriotique et un impôt qui est construit comme une mobilisation des générosités privées et du dévouement collectif.

Mais cette étrange symbiose peut aussi arborer un mode plus conflictuel. Dès les années 1920-1930, il y a de fortes controverses aux États-Unis quant au don comme forme d'optimisation fiscale. C'est notamment le cas quand, à la suite de la réforme de l'impôt sur les successions instauré le 1<sup>er</sup> janvier 1936 aux États-Unis, est créée le mois suivant la Fondation Ford, évitant aux héritiers le règlement de droits de succession de 321 millions de dollars tout en conservant le contrôle de l'entreprise au sein de la famille lors du décès du fondateur (Zunz, 2012, p. 185).

De nos jours, la question se pose parfois pour des individus, des fondations, mais aussi des entreprises. Ainsi, il est intéressant d'éclairer le positionnement d'une entreprise comme Google sur cette dichotomie don-impôt. Assurément, cette entreprise fait preuve d'un engagement notable dans le domaine philanthropique. Ainsi, Google a mis en place les Global Impact Awards, véritables trophées de l'innovation sociale (23 millions de dollars), mais aussi une fondation (Google.org) financée par un prélèvement de 1 % sur les bénéfices et les actions de l'entreprise. En 2011, la fondation a versé 115 millions de dollars, dont 40 millions de dollars à des ONG pour lutter contre l'esclavage moderne et promouvoir l'éducation des femmes dans le monde. Parallèlement, Google mobilise ses techniques et ses employés pour des causes d'intérêt général : un outil, Google Map, a été créé pour suivre l'évolution de la grippe dans le monde, des photographies satellitaires observent les conséquences du réchauffement climatique, une autre interface est destinée aux crises humanitaires depuis le tremblement de terre d'Haïti, etc. Enfin, l'entreprise multiplie les projets d'envergure, parfois en partenariat avec des États, sur la numérisation des œuvres (Google Art Project avec la visite virtuelle des grands musées) et sur la culture (intégrer à Google Translate des langues en voie d'extinction). Mais, dans le même temps, cette entreprise est devenue figure de proue, à l'instar de Starbucks, Apple, Microsoft ou Amazon, de ces firmes qui se jouent des frontières étatiques pour optimiser leur fiscalité grâce au jeu des prix de

transfert (les désormais célèbres « double irlandais » et « sandwich hollandais »), sans même parler du recours aux paradis fiscaux. Au-delà du tour de passe-passe comptable, c'est l'affirmation d'un évitement des cadres contraignants des États, mais également de tout impératif de solidarité, qui sont mis à l'index. Dans une période de crise économique et sociale, des États qui ont longtemps procédé à la « course [fiscale] vers le bas » pour attirer les investissements de ces grands groupes entament aujourd'hui des poursuites contre eux (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie, etc.). Devant ce Google-Janus qui offre à la collectivité des ressources importantes et refuse à la fois de s'acquitter de son dû (fiscal), il est tentant d'opter de manière clinique pour un diagnostic de schizophrénie organisationnelle. On préférera y voir le double mouvement de légitimation de la philanthropie et de délégitimation de l'impôt, observables également chez l'État. On touche ici au cinquième terme du débat : le rôle de l'État par rapport à la philanthropie.

## **5. Le rôle de l'État par rapport à la philanthropie financière**

Sur le plan individuel, l'acte du don, intime, est toujours nécessairement enchâssé dans une régulation collective. Sur le plan collectif, à rebours d'une vision qui oppose la philanthropie à l'État, une perspective historique met en lumière leur solide arrimage. En effet, l'État joue un rôle déterminant pour encadrer, stimuler et instrumentaliser la philanthropie.

Premièrement, à l'échelle de l'encadrement, il faut garder à l'esprit que c'est l'État qui délimite le périmètre de l'action philanthropique. Signe du lien entre impôt et philanthropie, c'est l'Agence du revenu du Canada qui définit légalement l'organisation enregistrée à vocation charitable : « Soulagement de la pauvreté, avancement de l'éducation, avancement de la religion, autres fins qui sont utiles à la communauté d'une manière qui relève de la bienfaisance aux yeux des tribunaux ». On mesure sans peine la part d'interprétation ouverte par la dernière composante qui prête fréquemment à discussion entre les provinces. Le mot d'ordre est simple : la philanthropie doit contribuer au bien-être général sans se mêler de politique. Un des arguments est le suivant : dans la mesure où la philanthropie bénéficie du soutien de toute la collectivité (grâce aux exemptions fiscales), elle ne peut prendre position pour un camp contre un autre. Mais parfois, selon le gouvernement en place, les séquences historiques ou les enjeux débattus,

une certaine latitude est tolérée. Ainsi, aux États-Unis, les fondations qui souhaitaient lutter contre la ségrégation raciale dans les années 1960 ne pouvaient le faire frontalement, sous peine de se voir accuser d'empiéter sur le domaine politique. C'est donc par l'éducation civique et l'inscription sur les listes électorales que devait passer l'action, jouant sur l'ambiguïté entre éducation (tolérée) et soutien politique (interdit). Le paradoxe est souvent qu'à l'intérieur des frontières la philanthropie ne doit pas se mêler de politique, mais qu'à l'extérieur les délimitations sont plus ténues. Ainsi, les fondations américaines se sont engagées très ouvertement sur la scène internationale, dès le début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle (Tournès, 2007), plus encore pendant les deux guerres mondiales et durant la guerre froide (Arno, 1982) et, enfin, elles ont assumé un rôle important pour la conversion à l'économie de marché et la promotion des droits de l'homme et des minorités dans les ex-pays de l'Est (Guilhot, 2007). Autant dire que les découpages entre philanthropie et politique tiennent davantage d'une savante et fluctuante architecture, au gré des contextes, que des cloisons étanches et bien délimitées.

Deuxièmement, l'État peut stimuler la philanthropie financière. Ceci passe d'abord par la création de dispositifs légaux qui institutionnalisent les fondations ou encore de dispositifs fiscaux qui encouragent les dons, grâce à des exemptions fiscales ou à des formes d'appariement et de bonification des dons. Tout au cours du siècle, de vifs débats politiques ont eu lieu aux États-Unis comme au Canada sur le montant des exemptions fiscales accordées aux fondations, sur le versement minimal par année aux œuvres de bienfaisance (5 % aux États-Unis, 3,5 % au Canada) (Charbonneau, 2012).

Troisièmement, les pouvoirs publics peuvent instrumentaliser la philanthropie financière. On n'utilise pas ce terme avec une connotation péjorative, mais bien pour désigner le fait de faire de la philanthropie financière un instrument d'action publique. On a déjà mentionné le fait que l'État a impulsé de grandes collectes populaires à plusieurs occasions. Un autre cas de figure tient aux processus de sous-traitance lorsque les pouvoirs publics délèguent, plus ou moins explicitement au secteur philanthropique, des domaines d'action dont il avait auparavant le monopole (culture, éducation, social, environnement). Un troisième cas de figure tient à l'action simultanée d'un individu, à titre d'élu et à titre de philanthrope, à l'image du maire de New York, Michael Bloomberg, durant la dernière décennie, gérant à la fois son administration et

sa fondation sur une action conjointe relativement à un programme d'intervention ciblé (Chelle, 2011). Un dernier cas d'articulation entre pouvoirs publics et philanthropie financière est le partenariat illustré au Québec par les partenariats public-philanthropie entre le gouvernement et la Fondation André et Lucie Chagnon.

Avec cet éclairage porté sur l'ancrage public de la philanthropie, deux remarques s'imposent. D'une part, les partenariats public-philanthropie imposent des choix de société et engagent des dépenses publiques, donc ils devraient s'appuyer sur un débat public, informé et serein. Mais, d'autre part, ne mettre l'accent que sur les fondations est une erreur; la majorité des 3 milliards de dollars donnés chaque année aux organismes de bienfaisance provient de dons individuels (Lapointe, 2013, p. 17). Or, la philanthropie financière, qu'elle provienne d'une fondation ou d'un individu, met systématiquement à contribution toute la collectivité par l'intermédiaire des exemptions fiscales. Elle devrait donc susciter un débat plus large et plus transparent.

## Conclusion

Nous avons abordé dans cette communication cinq clés de lecture sociopolitique: 1) le recours à la science comme point d'appui externe; 2) l'articulation entre le don et l'action collective; 3) la corrélation entre la richesse, les inégalités et la philanthropie financière; 4) le rapport entre le don et l'impôt; et enfin 5) la relation entre l'État et la philanthropie. Ce sont les cinq termes d'un vieux débat sur le rôle des fondations dans nos sociétés. Ces clés de lecture permettent de prendre du recul par rapport aux proclamations d'incessantes nouveautés, innovations ou ruptures de la philanthropie contemporaine par rapport au passé. Mais, loin de renvoyer à une simple continuité ou linéarité, elles permettent au contraire de saisir la spécificité des contextes et des configurations dans différentes séquences historiques.

Par delà les enjeux spécifiques auxquels chacune de ces clés de lecture renvoie, un fil rouge les relie. Au cœur ces cinq clés de lecture sociopolitique, ce qui se joue, c'est la capacité de la philanthropie financière à relever le défi, beaucoup plus exigeant qu'il n'y paraît, de la légitimité et de la vitalité démocratique. Comment inclure dans les pratiques philanthropiques des principes comme l'impératif de la délibération collective des choix de société, la nécessaire

fiction égalitaire « un homme (ou une femme!) = une voix » (la corrélation entre richesse et influence renvoyant à un contre-modèle aristocratique de la démocratie: la ploutocratie), ou encore le respect du pacte citoyen qui a façonné dans nos États la solidarité par l'impôt? Cette épreuve de légitimité, le chercheur peut contribuer à en dresser les contours analytiques, mais c'est aux acteurs de la sphère philanthropique de l'envisager aujourd'hui de manière opérationnelle. Est-ce que la légitimité de ma pratique philanthropique tient aux motifs vertueux et intimes qui en sont le fondement (une éducation tournée vers le soin de l'autre, une prise de conscience d'une capacité à faire une différence, une réalité sociale qui apparaît subitement inacceptable, etc.)? Est-ce que cette légitimité tient plutôt aux valeurs dont je me porte garant, à la dignité des gens aidés, à l'urgence des causes défendues? Ou, troisième possibilité, est-ce que la légitimité de ma pratique philanthropique tient aux modalités concrètes de son exercice, plus ou moins inclusives, égalitaires et démocratiques?

La facilité serait de trancher par une réponse simple: la légitimité tient aux résultats obtenus. Mais une question redoutable revient alors en écho: peut-on exclure les conséquences sur la vie démocratique du tableau comptable des résultats et des mesures d'impact?



## LISTE DE RÉFÉRENCES

ABÉLÈS, M. (2002). *Les nouveaux riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Paris, Editions Odile Jacob.

ALVAREDO, F., A. ATKINSON, T. PIKETTY and E. SAEZ (2013). “The Top 1 Percent in International and Historical Perspective”, *Journal of Economic Perspectives*, 27(3): 320.

ANHEIER, H., D. HAMMACK (2013). *A Versatile American Institution: The Changing Ideals and Realities of Philanthropic Foundations*, Brookings Institution Press.

ARNOVE, R. (1982). *Philanthropy and Cultural Imperialism. The Foundations at Home and Abroad*, Indiana University Press.

BISHOP, M., M. GREEN (2008). *Philanthrocapitalism. How the Rich Can Save the World*, New York, Bloomsbury Press.

CHARBONNEAU, M. (2012). *Le régime de régulation des organisations de bienfaisance et les fondations philanthropiques au Canada et au Québec: un essai d'économie politique historique*, Cahier du CRISES, Collection Études théoriques, no ET1202.

CHELLE, E. (2011). « Un patronage philanthropique. La fondation Rockefeller et le traitement de la pauvreté à New York depuis 2007 », *Lien social et Politiques*, 65: 101-119.

EIKENBERRY, A. (2009). *Giving Circles: Philanthropy, Voluntary Association, and Democracy*, Bloomington, Indiana University Press.

FONG, W. (2008). *J. W. McCONNELL. Financier, Philanthropist, Patriot*, McGill-Queen's University Press.

GUILHOT, N. (2006). *Financiers, philanthropes. Sociologie de Wall Street*, Paris, Raisons d'agir.

- GUILHOT, N. (2007). "Reforming the World: George Soros, Global Capitalism and the Philanthropic Management of the Social Sciences", *Critical Sociology*, 33(3): 447-477.
- JENKINS, C., A. HALCLI (1999). "Grassrooting the System? The Development and Impact of Social Movement Philanthropy, 1953-1990", dans E. Langemann (ed.) *Philanthropic Foundations: New Scholarship, New Possibilities*, Indiana University Press, p. 229-256.
- KING, S. (2006). *Pink Ribbons, Inc. Breast Cancer Culture and the Politics of Philanthropy*, University of Minnesota Press.
- LAGEMANN, E. C. (1983). *The Politics of Knowledge: The Carnegie Corporation, Philanthropy, and public Policy*, Middletown, Wesleyan University Press.
- LAPOINTE, D. (2013). *La gestion philanthropique. Guide pratique pour la collecte de fonds*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LASKOWSKI, K. (2011-2012). "Philanthropy and Inequality: What's the Relationship?", *National Committee for Responsive Philanthropy's Quarterly Journal*, Winter (4): 6-9.
- LEFÈVRE, S. (2011). *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*, Paris, PUF.
- MAUDUIT, J. (2011). *Susciter la démocratie à partir de l'université: les projets d'University Settlement à l'Université McGill, 1889-1939*, Cahier du CRISES, Collection Études théoriques, no ET1107.
- MAUSS, M. (2007). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF, coll. Quadrige Grands textes.
- O'CONNOR, A. (2001). *Poverty Knowledge: Social Science, Social Policy, and the Poor in the Twentieth-Century U.S. History*, Princeton, Princeton University Press.

O'CONNOR, A. (2007). *Social Science for What? Philanthropy and the Social Question in a World Turned Rightside Up*, New York, Russel Sage Foundation.

OCDE (2008). *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, doi: 10.1787/9789264044210-fr.

OSTRANDER, S. (1995). *Money for Change: Social Movement Philanthropy at Haymarket People's Fund*, Philadelphia, Temple University Press.

OXFAM (2013). *The cost of inequality: how wealth and income extremes hurt us all* [<http://policy-practice.oxfam.org.uk/>] (version en fichier PDF).

PIKETTY, T. (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.

PORTER, M., M. KRAMER (1999). "Philanthropy's New Agenda: Creating Value", *Harvard Business Review*, 77(6).

RATHBEG SMITH, S. et M. LIPSKY (1995). *Nonprofits for Hire – The Welfare State in the Age in Contracting*, Harvard University Press.

STIGLITZ, J. (2012). *Le prix de l'inégalité*, Paris, Les liens qui libèrent.

TOURNÈS, L. (2007). «La fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain», *Critique internationale*, 2(35): 173-197.

URSCHEL, J. (2005). "Coming Out the Green Closet: Wealth Discourse and the Construction of Social Change Philanthropists", dans D. Faber et D. McCarthy (eds.), *Foundations for Social Change. Critical Perspectives on Philanthropy and Popular Movements*, Rowman & Littlefield Publishers, Inc., p. 245-270.

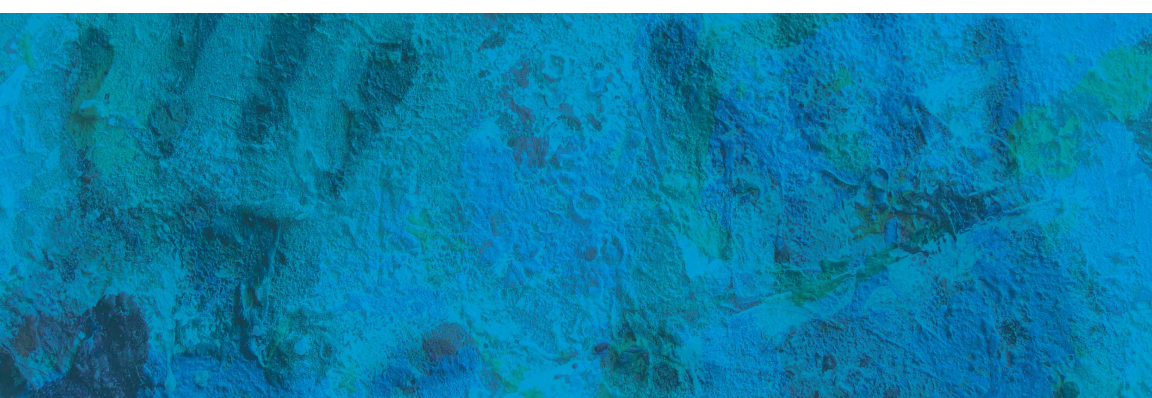
ZUNZ, O. (2012). *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Fayard.

# ACTES DU SOMMET, ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sous le thème « culture philanthropique : visages et transformations », le premier Sommet sur la culture philanthropique a réuni des dirigeants, des administrateurs, des praticiens et des chercheurs activement impliqués dans des pratiques illustratives de divers aspects de la culture philanthropique. Sous différentes perspectives, l'événement a permis de réfléchir aux sources communes (notamment aux valeurs) et à la pluralité de cette culture, à reconnaître ses transformations récentes ainsi qu'à identifier ses défis, et ce, dans plusieurs domaines.

S'il y a un système philanthropique, il n'est pas suspendu dans le vide. Ce qui lui manque pour être plus qu'un système virtuel, c'est la conscience des divers agents d'en faire partie et surtout d'être potentiellement des acteurs capables de transformations non seulement de la société, mais aussi de ce système pour mieux relever les défis actuels.

Le Sommet soulève plusieurs questions. Ainsi, de quelles façons se concrétise de nos jours la culture philanthropique dans l'engagement social, l'entraide, le bénévolat et le don financier? Quels phénomènes encouragent les personnes à contribuer volontairement au mieux-être de leurs concitoyens et quels événements les en dissuadent? De même, comment rendre compte à la fois de la diversité des acteurs s'inscrivant dans la philanthropie et cette volonté commune de transformation?



ISBN 978-2-9814615-1-3

**institut mallet**

Pour l'avancement  
de la culture philanthropique

L'Institut Mallet a été créé en novembre 2011, inspiré du charisme des Soeurs de la Charité de Québec et appuyé dès son origine par l'Université Laval. L'Institut Mallet bénéficie également du soutien de la Ville de Québec et du gouvernement du Québec.